



## Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné la soussignée directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 10 avril 2023 à 19 h 30 au 10 Avenue Michaud.

---

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

#### NATURE ET EFFETS :

D'autoriser la construction d'un garage avec des murs d'une hauteur de 5,48 mètres au lieu de 3,1 mètres autorisé et d'une hauteur totale de 9,14 mètres au lieu de 6,7 mètres autorisé.

---

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

35, Chemin du Boisé  
Saint-Marc-de-Figuery

---

#### NATURE ET EFFETS :

D'autoriser la construction d'un garage avec des murs d'une hauteur de 3,65 mètres au lieu de 3,1 mètres autorisé.

---

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

27, Chemin du Boisé  
Saint-Marc-de-Figuery

---

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery ce 1<sup>er</sup> jour de mars de l'an 2023.

*Martine Lachaine*

Martine Lachaine  
Directrice générale, greffière-trésorière

---

#### **Certificat de publication**

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 2023 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> mars 2023.

*Martine Lachaine*

Martine Lachaine  
Directrice générale, greffière-trésorière